

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017

A LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 21h25)

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Eugène Chollet, secrétaire du CODIR.

APPEL NOMINAL

Le Président procède à l'appel nominal.

PRESENTS :	5 membres au Comité de direction :	
	MM. Christophe Chappuis, Jean-François Chevalley, Mauro Contardo, Jean-Paul Demierre et Jean-Paul Favre	6
	Monsieur Kilian Duggan est excusé	
	13 membres au Conseil intercommunal selon la liste de présence	13
ABSENTS EXCUSES :	MM. Charles Chappuis, Gérald Chappuis, Vincent Hofer, Emmanuel Hug, Jonas Lambelet et Yvan Rey	
	Mesdames Charlotte Clerc et Ursula Mertes	8
ABSENTS NON EXCUSES :	MM. Pierre Bonjour et Claude Perret	2
TOTAL		<hr/> 23

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. La majorité absolue est à 7.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil intercommunal APOL
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2017
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 06/2017 – Budget APOL 2018
6. Préavis N° 07/2017 – Règlement de l'Association Police Lavaux sur les tarifs de prestations fournies à des tiers (Taxes et émoluments)
7. Communications du Comité de direction relative à des modifications de l'annexe 2 du statut du personnel et des dispositions spéciales (directives d'application)
8. Communication du Comité de direction
9. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL APOL

 Messieurs Thierry Buche et Urs Marti, nouveaux membres du Conseil intercommunal APOL, qui remplacent Monsieur ~~Martial Vuille~~ et Madame Nadège Porta démissionnaires. X

Serge Jaunin

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, donne lecture du texte d'assermentation et procède à l'assermentation de Messieurs Thierry Buche et Urs Marti.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2017

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.
Il n'y a pas de demande de modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, informe que lors du prochain Conseil intercommunal APOL un préavis sera soumis concernant les jetons de présence des membres et la rémunération du Bureau.

5. PREAVIS N° 06/2017 – BUDGET APOL 2018

Monsieur le Président passe la parole à Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion qui ne donne pas lecture du rapport de la Commission de gestion que chacun a reçu (**mais qui est reporté cependant ci-dessous pour la bonne compréhension des débats**), mais va apporter quelques précisions, notamment sur l'amendement proposé.

Rapport de la Commission de gestion :

La commission, formée de Mesdames Florence Gross, Mical Rappaz et Sandra Stocco ainsi que de Messieurs Matthieu Chevalley (excusé) et Yvan Rey (suppléant), s'est réunie le 24 août dans les locaux de l'APOL à Lutry en présence de Messieurs Jean-Paul Demierre, Président du Codir, Eugène Chollet, commandant du corps de police ainsi que Yvan Leiser, boursier de l'association. Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité et toutes les précisions apportées.

Préambule

Le budget qui nous est présenté est fortement supérieur à celui de 2017, l'augmentation se chiffrant à 11.89%. L'augmentation des charges est principalement liée à l'engagement de nouveaux collaborateurs afin de pouvoir appliquer la décision du CODIR, soit de réduire le temps de travail hebdomadaires de 42 heures à 40 heures depuis le 1^{er} juillet 2017 ainsi que d'octroyer 5 jours de vacances supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2018.

Les recettes de fonctionnement sont également en progression.

Enfin, les coûts nets à répartir entre les Communes augmentent de 7.6%.

Budget 2018

Pour rappel, les chiffres du budget de l'APOL sont tous arrondi au millier de franc.

Questions spécifiques relatives à des points précis du budget

602 Bâtiment de Police – Poste de Lutry : + CHF 9'000 (page 7)

Suite à l'adaptation d'effectif, les locaux du 3^{ème} étage doivent être modifiés. S'ils servent aujourd'hui de vestiaire et d'économat, ils seront affectés en bureau dès 2018. Dès lors, il y a lieu d'équiper ces locaux en mobilier.

Pour rappel, les locaux de Lutry ne disposent plus de place disponible à l'avenir. De plus, afin de maintenir l'accréditation obtenue, certains critères concernant les locaux doivent être respectés.

603 Bâtiment de Police – Poste de Chexbres : + CHF 3'000 (page 7)

Une récente analyse sécuritaire globale montre une dégradation de la sécurité au niveau Suisse. Les postes de Police régionaux pourraient être des cibles. Dès lors, il y a lieu de renforcer le système de sécurité, notamment par de la vidéosurveillance. Rappelons qu'un collaborateur fait des veilles seul la nuit dans ce local.

611.3011 Traitements : + CHF 879'000 (page 9)

Le coût salarial d'un policier en tournus s'élève à environ CHF 130'000 (revenus, inconvénients de service et charges sociales). Ce montant ne comprend pas l'équipement et autres charges.

Le chiffre donné par la police cantonale est de CHF 200'000 par an, y compris l'équipement et les coûts de fonctionnement. Ce montant est d'environ CHF 150'000 à CHF 160'000 à l'APOL.

La discussion concernant l'augmentation des ETP et le coût y relatif sera reprise plus bas dans ce rapport.

611.3102 Livres, journaux, documents, annonces : + CHF 6'000 (page 9)

De nombreuses contraventions restent aujourd'hui impayées. Suite aux rappels et aux commandements de payer, la loi oblige à faire paraître une publication dans la Feuille des Avis Officiels afin de retrouver les personnes concernées et ceci avant toute mesure de contrainte. Cette mesure n'a malheureusement pas beaucoup d'effet mais le coût est non négligeable.

611.6116.021/022 : Réseau de liaison Radio – licences/acquisitions-réparations : 021 + CHF 18'000 – 022 CHF + CHF 100'000 (page 9)

Le système de radio « Polycom » est identique pour tous les corps de police du canton. La mise en œuvre du nouveau système est prévue en 2018. Ces montants étaient déjà inscrits au budget 2017 et n'avaient pas été dépensés. Ils le seront très certainement en 2018 si le calendrier est respecté au niveau du canton.

611.4360 REMB – APG- LAA + RETROC PRIMES ASS : recettes - + CHF 5'000 (page 11)

Il n'est jamais facile d'anticiper sur les probables maladies et accidents des collaborateurs. L'augmentation est due à l'augmentation des effectifs.

611.4370.03 Amendes radar : + CHF 300'000 (page 11)

Nous rappelons que ce sont les municipalités qui demandent à l'APOL d'effectuer des contrôles radar. Cette hausse de recettes prévues correspond à une augmentation du trafic sur le territoire. Nous assistons régulièrement à une hausse du volume d'infractions sans augmentation des heures de contrôles.

622 Comparaison de la répartition des coûts nets entre les communes (page 14)

Le nombre de manifestations est difficile à planifier. La base de prévision pour 2018 est le nombre réels sur l'année 2016. Afin de respecter l'équité entre les différentes communes, le CODIR a décidé il y a déjà quelques années d'établir un plancher à 30 manifestations et un plafond à 365, soit une par jour. Ce plancher et ce plafond permettent d'éviter de fortes fluctuations selon les années. Les nombres réels sont bien supérieurs, sachant que toutes les manifestations sont annoncées (mêmes des baptêmes, etc). Ces chiffres sont importants sachant que l'APOL doit régler le stationnement et la circulation, entre autres lors de ces manifestations.

Budget de fonctionnement par nature : 309. Autres charges des autorités et du personnel : + CHF 67'000 (page 15)

Cette augmentation est due à l'engagement d'un aspirant supplémentaire. Elle correspond aux frais de formation.

Discussion

Il existe une forte concurrence entre les corps de Police. Celle-ci est principalement due aux questions salariales et sociales. Aujourd'hui, l'APOL offre des salaires peu concurrentiels en comparaison aux autres polices intercommunales. De plus, ses collaborateurs ont droit à 4 semaines de vacances, alors que la plupart des autres corps en offrent 5 (hormis Nord Vaudois et Police Est Lausannois, dont le sujet est en discussion, ainsi que Lausanne). Dès lors, le recrutement est difficile car les autres corps de police, plus généreux, attirent les bons éléments. Par exemple, Nyon a récemment modifié les statuts du personnel de police en augmentant le nombre de semaine de vacances annuelle à 5 et a ainsi attiré des collaborateurs de qualité. De plus, la Gendarmerie a récemment ouvert 25 nouveaux postes.

Le CODIR a donc décidé d'améliorer ses conditions en diminuant le nombre d'heures hebdomadaires de 42 heures à 40 heures et d'augmenter le nombre de semaines de vacances annuelles à 5. Il a pris cette décision après de nombreuses discussions qui durent depuis 4 ans. Afin d'avoir un effectif complet d'ici 2019, il y a lieu de former des collaborateurs. Le CODIR a donc décidé d'engager 3 aspirants et non deux comme en 2017. L'avantage des aspirants est de pouvoir compter sur eux au minimum 5 ans (clauses de contrat liées à la formation).

Afin de maintenir l'accréditation, l'APOL doit garantir la présence de 5 collaborateurs au minimum sur le terrain par unité, et ceci 365 jours par année, 24 heures sur 24. Afin de respecter cette norme, il y a lieu d'avoir à disposition 7 collaborateurs par unité.

Une analyse a été réalisée sur l'attractivité de l'APOL afin de déterminer des pistes d'améliorations. Celles-ci sont mise en œuvre par le CODIR et nous en voyons les conséquences dans le budget. Pour répondre à ces modifications (heures, vacances) et normes d'accréditation, 2.8 ETP supplémentaires sont nécessaires. Au budget 2018, il est prévu d'engager 2 ETP, ce qui semble, au vu des discussions, ne pas suffire et nous pouvons nous attendre à une augmentation future.

Le risque, sans ces modifications concerne le départ de nombreux collaborateurs. Si l'APOL venait à manquer d'effectifs, l'accréditation pourrait lui être retirée.

Les membres de la COGEST s'étonnent de cette concurrence entre corps de police. Celle-ci va malheureusement durer encore quelques années, sachant que l'harmonisation des statuts des différentes polices a été repoussée en 2022, suite à une décision du Conseil d'Etat.

La COGES tient à rappeler les conclusions de son rapport lié au budget 2017 : « Elle sera attentive durant la législature à l'évolution de ces charges afin d'éviter une augmentation constante du budget. » Or, après une augmentation de charge de 5.1% en 2017, nous sommes soumis à une augmentation de 11.89%. Cela correspond à une augmentation de coûts nets de CHF 518'000 pour les communes. De plus, l'augmentation d'ETP semble ne pas suffire, selon les discussions avec le Commandant Chollet. Or, la COGES rappelle que la situation financière des communes est compliquée. Certaines ont recours à l'augmentation d'impôts tandis que d'autres réduisent leurs projets d'envergures.

Cette augmentation est compliquée à défendre. En effet, il n'y a aucune plus-value car il s'agit d'un changement de conditions salariales et sociales. Dès lors, la population ne bénéficiera pas de prestations supplémentaires malgré la hausse des coûts subies par les communes et donc par les contribuables.

Le CODIR précise que d'autres charges ont été réduites fortement en travaillant sur ce budget.

La COGEST s'étonne de la procédure, soit d'apprendre par une communication du CODIR, de la diminution des horaires hebdomadaires et de l'augmentation du nombre de jours de vacances annuelles. Il s'agit en effet d'une modification de l'annexe 2 du statut du personnel et des dispositions spéciales (directives d'applications). Néanmoins, selon l'article 64 des statuts du personnel « L'annexe 2 contient des dispositions d'exécution modifiables en tout temps par le CODIR » : Dès lors, un préavis pour modifier ces statuts n'est pas obligatoire.

Les statuts et/ou règlements des différentes polices intercommunales montrent divers types de compétences pour valider une modification d'horaire de travail ou du nombre de jours de vacances. Il s'agit de compétences du conseil intercommunal pour la Police Région Nyon ainsi que celle de l'Ouest Lausannois. La Police est lausannois règle ces cas, comme l'APOL, soit en mentionnant le nombre d'heures de travail hebdomadaires ainsi que le nombre de jours de vacances dans des annexes, dont les modifications sont de compétences du CODIR.

Enfin, La Police Riviera mêle les deux systèmes à savoir que le CODIR décide du nombre d'heures de travail hebdomadaire alors que le conseil intercommunal a les compétences concernant le nombre de jours de vacances. Ces informations n'ont pas été trouvées pour les autres corps de police.

Les statuts du personnel de l'APOL semblent avoir été rédigés en adaptant ceux du personnel communal de Lutry. En effet, dans ceux-ci, les compétences liées aux objets qui nous intéressent sont à la Municipalité. Ce n'est pas le cas à Bourg-en-Lavaux, par exemple où ceux-ci sont de compétences du conseil communal.

Décision - amendement

La COGEST ne peut accepter une augmentation progressive des charges chaque année, notamment au vu de l'état des finances communales.

La COGEST regrette que tous ces changements interviennent simultanément avec pour conséquences une forte augmentation des ETP et donc des charges. Consciente des conséquences qui pourraient être problématiques, elle ne peut néanmoins pas approuver ce budget avec une telle augmentation de charges. Ne pouvant pas agir directement sur l'octroi des 5 semaines de vacances, elle propose, à 4 voix contre une, l'**amendement** suivant au budget :

Réduction globale de CHF 200'000 dont CHF 160'000 au poste « 611.3011 Traitements » et le solde sur les divers postes liés (équipements, etc).

L'effectif de l'APOL en 2018 s'élèvera donc à 50.4 ETP. Les charges globales s'élèvent à CHF 8'672'000. Cette réduction équivaut à l'engagement d'un policier supplémentaire et non de deux. Selon le CODIR, cela permettrait néanmoins d'augmenter le nombre de semaines de vacances à 5, après quelques ajustements. Il s'agit de ne pas remettre en question l'APOL et son accréditation. La COGEST demande également de modifier tous les postes au budget concernés et de les réduire au vu de la moindre augmentation d'effectif. Le budget réduit devra être envoyé pour information aux membres du Conseil Intercommunal.

Conclusions de la Commission de gestion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

vu le projet de budget présenté par le Comité de Direction

lu le rapport de la commission de gestion

DECIDE

d'approuver le budget de fonctionnement 2018 de l'Association Police Lavaux (APOL) tel qu'amendé,

PREND ACTE

du plan des investissements de l'Association Police Lavaux (APOL) pour l'année 2018

Fin du rapport de la Commission de gestion.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion explique comment la Commission de gestion en est arrivée à cet amendement. Le CODIR propose une hausse d'effectif afin de pouvoir augmenter le nombre de semaines de vacances des collaborateurs de l'APOL. La COGEST a été surpris qu'une telle décision vienne de l'exécutif et non du législatif.

Ce point a donc été étudié attentivement avec des juristes pour arriver à faire cette conclusion que, selon les différents règlements, c'est bien de la compétence de l'exécutif et non du législatif, donc il était difficile d'agir sur cette décision-là.

Nous constatons, à la lecture du budget une hausse relativement importante des charges, une hausse continue si l'on s'en réfère aux années 2012 et 2013. Hausse qui se répercute sur les communes qui, elles-mêmes, ont des problèmes financiers à résoudre et qui, à terme, n'arriveront plus à faire face à cette hausse continue.

Etant donné qu'à la COGEST nous ne pouvions pas intervenir sur ces 5 semaines de vacances, notre première décision était de supprimer les 2 ETP supplémentaires demandés au budget, afin de réduire ces charges vu qu'elles sont principalement liées à des coûts de personnel. Néanmoins, après avoir écouté le CODIR, si notre rôle ici est de défendre nos communes, notre rôle est aussi de défendre notre Police intercommunale. Après une longue discussion et la lecture de plusieurs rapports, il est vrai qu'il n'y a plus que trois, vraisemblablement deux, voire plus qu'une suivant la décision de ce soir, qui n'ont que 4 semaines de vacances, les autres ayant déjà passé à 5 semaines de vacances. Le risque est donc, si l'on refuse ces 5 semaines de vacances, que des effectifs partent, si bien que si le quota minimum d'effectif n'est pas atteint, nous risquons de perdre notre accréditation et ce n'est pas là où nous voulions en venir.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un amendement qui n'est pas dans le but de supprimer les 2 ETP supplémentaires demandés, mais de se limiter à 1 seul ETP, ce qui permettrait, même si la situation n'est pas idéale, de maintenir ces 5 semaines de vacances.

La Commission de gestion vous propose donc l'amendement suivant au budget : «Réduction globale de CHF. 200'000.- dont CHF. 160'000.- au poste 611.3011 «Traitements» et le solde sur les divers postes liés (équipements, etc.)». Madame Gross lit les conclusions de la Commission de gestion.

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, demande si un membre de la Commission de gestion souhaite ajouter quelque chose à ce qui vient d'être dit, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, quitte que le CODIR a bien reçu le message de la Commission de gestion sur l'amendement. La COGEST, comme elle le mentionne sur son rapport, est consciente des risques de départ de nos collaborateurs et, par conséquent, l'accréditation pourrait être remise en question pour la Police intercommunale APOL. Cependant, d'autres pistes sont apparues depuis la rédaction du rapport. En premier lieu au niveau de la dépense informatique, reportée depuis de nombreuses années, d'un montant de CHF. 100'000.-. Nous avons appris que ce matériel pourrait être acheté sur les comptes 2017. Donc le poste informatique du budget 2018, 611.6116.021 et 022 s'en trouverait allégé d'autant, soit environ CHF. 100'000.-. D'autre part, nous constatons ces dernières années que les salaires effectifs, par rapport au budget, permettent des retours non négligeables.

Quelques chiffres : En 2013 : CHF. 90'000.- / En 2014 : CHF. 75'000.- / En 2015 : CHF. 387'000.- (suite à un subside AI pour un aspirant) / En 2016 : CHF. 183'000.-

Donc, for de ces chiffres, sur le budget 2018 une économie de CHF. 50'000.- à CHF. 70'000.- ne serait pas de l'utopie.

Nous pouvons également agir sur les augmentations de salaire en 2018, vu que ce poste comporte CHF. 90'000.-. Nous pourrions nous permettre d'être moins généreux, étant donné que nous avons passé à la semaine de 40 heures et des 5 semaines de vacances pour 2018. Donc, les CHF. 200'000.- d'économies, demandés dans l'amendement, seraient compensés par les postes précités.

Par conséquent, le CODIR demande de refuser l'amendement et d'adopter le budget tel que présenté au vu des différents éléments apparus entre la date de la séance avec la COGES et aujourd'hui.

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, propose de passer en revue le Budget 2018, page par page, de la page 1 à la page 19.

Aucune question n'est formulée durant ce passage en revue du Budget.

Le Président ouvre la discussion générale sur le préavis et le Budget 2017.

Monsieur Thierry Buche constate que, depuis la création de l'APOL, il avait été affirmé que cet organe était bien constitué et qu'il ne fallait pas s'attendre à des augmentations année après année. Force est cependant de constater qu'au fil des années les dépenses – dont on nous a dit qu'elles étaient obligatoires, importantes, impérieuses, nécessaires, justifiées – ont été acceptées par le Conseil intercommunal, parfois à contre cœur, et il est vrai que chaque année ces dépenses augmentent. Les finances communales se trouvent parfois dans des situations difficiles, car les charges qui incombent aux communes augmentent elles aussi d'année en année. Pour beaucoup de communes, les charges de l'APOL représentent un montant plus qu'important qui est parfois débattu. A entendre le Président du CODIR, Monsieur Demierre, nous allons pouvoir réduire certaines charges qui figurent actuellement au budget. A ce moment-là, il faut présenter un budget modifié qui sera porté à la discussion du Conseil intercommunal de manière à approuver un budget tel que révisé. Si nous votons formellement sur un budget avec les «promesses», formellement nous voterons sur le budget tel que présenté, avec l'amendement ou pas. Les «promesses» n'auront pas été entérinées dans le budget présenté. Il faudrait donc fixer une nouvelle séance avec un budget modifié et adapté. Regardons sur quel poste le budget peut être adapté, quelles dépenses peuvent être reportées et présentons un nouveau budget sur lequel nous pourrions débattre et qui tiendra compte aussi de l'amendement de la COGEST.

Par conséquent, Monsieur Buche se rallie, en l'état, au vote du budget comprenant l'amendement de la COGEST.

Il ne souhaite simplement pas que, par la suite, certaines communes se disent que les coûts de l'APOL sont trop importants et qu'elles souhaitent quitter l'APOL. Si l'une d'entre elles venait à le faire, l'existence même de l'APOL serait remise en question, puisqu'elle doit satisfaire à un certain nombre de critères.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, précise qu'il est nécessaire de fournir le budget aux communes de l'Association encore ce mois et un report n'est pas envisageable.

Il précise aussi que le budget n'est pas facile à élaborer. En effet, il est tributaire des montants d'encaissement des radars, des amendes et des indisciplines des citoyens d'une part, tributaire du Canton pour les questions de personnel et également de pas mal de paramètres extérieurs. C'est la raison pour laquelle ces budgets sont faits très tôt dans l'année et peuvent fluctuer sur certains postes.

En ce qui concerne la sortie éventuelle d'une commune de l'APOL, il rappelle que les statuts ont été faits sur la base de la Commune de Lutry. Aujourd'hui, c'est une Association qui comprend 6 communes. Il est clair que le contrat de prestations de l'Association APOL doit être revu en 2021, avec rupture éventuelle en 2018/2019 (environ deux ans avant). Le CODIR estime que l'APOL fait du très bon travail et qu'il serait dommage de mettre en péril cette Association qui fonctionne très bien.

Le budget ne peut pas être reporté indéfiniment et, de plus, il n'est pas facile de réunir des membres (preuve ce soir avec 13 personnes sur 23). Le budget est présenté au plus près de ce qui paraît réaliste. Ce n'est qu'un budget qui, pour mémoire, n'a jamais été dépassé et qui a permis, chaque année, une redistribution aux communes. Donc le budget tel que présenté tient la route.

Monsieur Thierry Buche souhaite prendre position. Monsieur Demierre dit que le budget a été élaboré très tôt. Donc pourquoi ne pas fixer cette séance un peu plus tôt ? Il constate que ces budgets, les coûts du personnel ont été des discussions récurrentes, le CODIR est informé de ce genre de problématiques et nous mettre encore une fois devant un ultimatum, par manque de temps d'élaborer un nouveau budget n'est pas de nature à faire place à un débat démocratique et à tenir compte des avis des uns et des autres. Donc dire qu'il faut voter ce budget parce que nous n'avons pas le temps de vous en soumettre un autre, c'est faire fi de la discussion et du débat.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, a le sentiment que Monsieur Buche dénigre le travail du CODIR. En effet, le CODIR s'est réuni plusieurs fois, s'est réuni aussi avec la Commission de gestion et il a été réfléchi à beaucoup de solutions afin de trouver un budget qui soit équitable pour l'Association APOL.

Monsieur Thierry Buche répond qu'il n'a jamais dit qu'il dénigrerait le travail qui avait été fait. Il considère simplement que le budget ayant été fait assez tôt et sachant, à l'expérience, les discussions sur le budget, les coûts de personnel, il y a un manque d'anticipation. Il précise simplement qu'il est nécessaire qu'une fois le budget de l'APOL soit stabilisé et n'augmente plus d'année en année. Il exprime non pas seulement son avis propre, mais aussi celui d'autres conseillers.

Monsieur Jean-Paul Favre, membre du CODIR, souhaite prendre la parole au nom des communes «moyennes». Il dit en substance que ces communes moyennes sont un peu responsables de l'augmentation des coûts. En effet, les communes font de nombreuses demandes à l'APOL. Il faut donc que ces dernières se rendent compte aussi que si elles veulent des prestations de la part de l'APOL, ces dernières engendrent des coûts. D'autre part, à Puidoux, les employés communaux ont 5 semaines de vacances donc Monsieur Favre se voit mal refuser 5 semaines de vacances à l'APOL.

Pour en revenir à l'amendement, il pense que ce dernier pourrait être approuvé, attendu que les CHF. 200'000.- d'économies sont déjà pratiquement réalisées, notamment avec l'informatique. Il propose donc à la COGEST de corriger l'amendement en ne faisant plus référence au poste 611.3011 «Traitements», mais de mentionner le montant d'économies de CHF. 200'000.- sur la globalité du budget.

Monsieur Jean-François Chevalley, membre du CODIR, exprime le fait que le budget est un vrai casse-tête. Il comprend lorsque Monsieur Buche aimerait que le budget soit pérenne, mais il fait remarquer que ce n'est que le 6 ou 7^{ème} budget qui est préparé. Dans l'intervalle, il a fallu augmenter l'effectif du personnel. Ce qu'il faut voir c'est que, même si le budget a un peu augmenté, chaque année les comptes sont plutôt sains et plus bas que le budget et personne ne le souligne.

Madame Catherine Desaulles demande si le fait d'avoir passé de 42 heures à 41 heures, au lieu de 40 heures, aurait permis de se passer des 2 ETP.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, répond par la négative. Les 40 heures ont été effectives depuis le 1^{er} juillet et n'ont pas d'influence sur le budget. Nous étions obligés, dans tous les cas, d'engager une personne supplémentaire à l'administration au vu du surcroît de tâches administratives, des amendes, des rappels, des poursuites, etc.

Les 40 heures, au niveau des équipes a été résolu par le fait qu'au moment de la relève, au lieu que toute l'équipe (au nombre de 4 personnes) discute avec l'équipe suivante au moment de la relève, ce ne sont plus que les chefs qui se réunissent un quart d'heure avant au lieu de toute une brigade une demi-heure avant.

Les 5 semaines de vacances nous ont posé un problème de moyens d'avoir plus de monde uniformés, problème qui avait été étudié il y a quatre ans avec Maître Eggli, d'où était sortie la piste des 2,8 ETP et, chaque fois le problème avait été renvoyé, et il vient un moment où il faut bien prendre une décision.

Il faut donc aller de l'avant avec le budget tel que présenté et surtout voir le côté social pour des personnes qui travaillent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, informe que la COGEST ne modifiera pas son amendement sachant que, certes il y aura une dépense en moins l'année prochaine parce qu'elle se fera cette année, soit CHF. 100'000.-. L'amendement se base sur une réduction de CHF. 200'000.- qui correspond à une diminution de 1 ETP et son équipement, or une réduction de CHF. 100'000.- supplémentaire correspondrait à un demi ETP, ce qui ne fait pas de sens. Le CODIR souhaitait 2 ETP en plus et nous maintenons notre amendement en diminution globale de CHF. 200'000.- avec 1 ETP en moins.

Monsieur Thierry Buche revient sur les paroles de Monsieur Chevalley. Il n'y a jamais eu de discussion sur les comptes, si ce n'est quelques questions, et c'est normal, car les comptes illustrent ce qui s'est passé. Par contre, la faculté, c'est de débattre du budget, de ce que nous allons dépenser, de ce qui pourra être investi et de ce qui pourra être fait. Et cela c'est la faculté du Conseil intercommunal et c'est là que doit s'instaurer la discussion. Avec les comptes, nous ne pouvons qu'entériner une situation, sans faire de débats.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, répond que pour lui, la réalité des chiffres reste les comptes et la différence qu'il y a entre le budget et les comptes, c'est en quelque sorte une relation de confiance qui peut s'installer entre le CODIR et le Conseil intercommunal.

Madame Catherine Desaulles demande, si nous choisissons la solution du CODIR, est-ce que le fait que cela soit «protocolé» dans le Procès-verbal, est-ce que cela engage le CODIR ?

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, répond que nous allons voter le budget, avec ou sans l'amendement.

Monsieur Thierry Buche indique que ce qui fait foi, c'est le budget et les chiffres qui seront votés. Que l'on inscrive dans le Procès-verbal qu'il y a eu telle ou telle promesse, formellement, elles ne sont pas tenues d'être respectées. Ou bien nous votons un budget sur lequel certains postes ont été supprimés ou diminués – et il faut mentionner quels postes – ou alors nous votons le budget tel que souhaité par le CODIR. Cependant, un jour ou l'autre, il faudra mettre un frein aux dépenses de l'APOL, en tous cas pour un certain temps, si ces dépenses ne sont pas strictement nécessaires.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, répond que Monsieur Buche à tout à fait raison sur son intervention. Cependant Monsieur Demierre a parlé des dépenses informatiques qui pourraient être purement ou simplement annulées au niveau du budget. C'est un élément que le CODIR ne connaissait pas au moment d'élaborer le budget. Cela ne fait qu'une semaine que le CODIR a reçu la confirmation. Donc les budgets sont établis, donc la dépense informatique de CHF. 100'000.- va être effectuée sur les comptes 2017 et ne sera pas prise sur le budget 2018. Ce montant pour l'informatique a été reporté depuis trois ans, au cas où, et maintenant nous avons la confirmation que nous pouvons faire comme cela et cette informatique est nécessaire car cela se passe au niveau cantonal.

Monsieur Demierre ne sait pas comment cela se passe au niveau formel. Si nous disons que les comptes 611.6116.021 et 022 peuvent être abaissés de CHF. 100'000.-, peut-être cela fait-il une approche du CODIR par rapport au Conseil intercommunal pour déjà réduire de moitié le montant d'économie demandé.

Monsieur Mauro Contardo, membre du CODIR, apporte une précision sur l'amendement qui, formellement, demande l'abolition de 1 ETP. L'APOL est accréditée, mais, jusqu'à présent, nous n'avons jamais atteint le niveau d'ETP nécessaire pour avoir totalement cette accréditation. Le budget a donc été construit sur la base d'une «vitesse de croisière» en disant nous devons être accrédité et nous devons avoir tant de personnel et, avec la 5^{ème} semaine de vacances, c'est mathématique. Il y a tant de personnes pour faire le travail administratif et les interventions, donc c'est un budget qui amène une organisation soumise à l'accréditation, avec les ETP qui sont nécessaires. Alors, certes, nous n'avons jamais atteint ce niveau de budget, cependant cette augmentation n'est pas factuelle, elle est basée sur un niveau d'accréditation qui est demandé.

Madame Claudia Ricci Bovier s'étonne du fait que l'on ne parle pas de la qualité du travail du personnel de l'APOL. Nous parlons d'un budget, certes, mais si nous réduisons le nombre de personnes, nous augmentons les vacances, nous diminuons le nombre d'heures de travail, ce même travail devra être fait dans ce même laps de temps, donc quelle est la qualité qui va ressortir de tout cela ? Il est donc difficile d'être pour ou contre cet amendement, car les personnes qui vont se retrouver sur le terrain vont quand même devoir faire le travail demandé et toujours à qualité équivalente. Qu'en est-il de cet aspect ?

Monsieur le Commandant Eugène Chollet, répond d'abord sur la plus-value d'accorder 5 semaines de vacances aux collaborateurs.

Pour cela, il se permet d'établir, en préambule, une rapide cartographie de la situation au niveau cantonal. L'article 22 de la Loi sur l'organisation policière dit : «Le statut du personnel doit être unifié», que cela soit policier, gendarme, sûreté, tout le monde doit avoir le même statut. Or, c'est un des seuls articles de la loi qui n'est pas appliqué.

Et au niveau des polices communales – et surtout la nôtre – cela n'est pas simple. Donc le CODIR a demandé au Commandant d'écrire par deux fois à Madame Mettraux, Conseillère d'Etat, courriers qui n'ont jamais reçu de réponse. Nous devons appliquer tous les articles de loi, y compris celui de l'accréditation avec un nombre de policiers effectif et nous n'avons pas de réponse. Et lorsque nous demandons quand cet article entrera concrètement en vigueur, on nous répond que tout est reporté en 2022 pour des questions de discussion sur la péréquation. Tout à l'heure, Monsieur Contardo, Municipal de St-Saphorin, disait que nous n'avions pratiquement jamais atteint l'accréditation. Nous avons cette accréditation parce que nous avons tous les équipements, le personnel, le staff, l'encadrement, etc. si bien que tout est «au complet». Par contre, au niveau de l'accréditation, elle est très claire dans le sens de l'obligation légale du 24 heures sur 24, avec un poste de police ouvert avec 1 collaborateur à l'intérieur et 2 patrouilles d'intervention à l'extérieur. Si nous regardons les rapports de gestion, nous avons, chaque fois entre 1'900 et 2'900 heures supplémentaires annuelles, donc plus de 1 ETP ! Et tout le monde disait : «mais que faites-vous avec toutes ces heures supplémentaires ?». Nous avons des collaborateurs sympathiques qui supprimaient leurs vacances et congés pour venir compléter les effectifs. Il faut savoir que pour une unité qui tourne, il y a non seulement les congés et les vacances, mais aussi la formation technique et au tir (formation nécessaire comme dans toutes les entreprises) et après il y a les impondérables : accidents, maladie. Donc majoritairement, nous tournons à 4 personnes, ce qui fait que nous ne respectons pas tout à fait les critères d'accréditation. Dans ces situations-là, ce que nous faisons, notamment dans les fortes périodes d'activités, c'est que nous prenons des policiers de village, policiers dits de proximité, à qui nous changeons leurs horaires et qui viennent compenser les effectifs. Or, si nous détachons ces policiers de proximité des villages, la qualité, de facto, diminue. C'est la raison pour laquelle le CODIR négocie avec la commission du personnel depuis plus de quatre ans.

Le Commandant avait demandé de prendre quelqu'un d'externe pour faire une analyse, afin que l'on ne puisse pas dire que nous étions dans le subjectif et l'émotionnel. Nous avons choisi le Professeur Egli, criminologue, qui a l'habitude de ce type d'action et de son analyse ressort qu'il faut 2,8 ETP supplémentaires pour assurer la 5^{ème} semaine de vacances pour l'ensemble des collaborateurs. Le CODIR a décidé que nous pouvions descendre à 2 ETP, en se basant sur le fait de mettre moins de monde dans les dispositifs de villages qui servent surtout à la visibilité. Cependant ces derniers font du travail pour les administrations, le contact et le soutien à la population. Or, aujourd'hui, il y a un amendement pour supprimer 1 ETP. Bien entendu, en cas d'approbation de l'amendement, nous nous organiserons en conséquence, mais il est clair qu'il y aura péjoration de la qualité, notamment au niveau de la visibilité sur le terrain.

Le Commandant précise encore qu'effectivement il y a eu une concurrence malsaine due au non-respect de l'article 22 sur le statut unifié. Par exemple, la Police municipale de Nyon se faisait débaucher les collaborateurs par la Police de Genève, car ces derniers touchaient mensuellement CHF. 1'500.- de plus. Par conséquent, Nyon a adapté ses statuts : 5 semaines de vacances et des conditions attractives. Par voie de conséquence, ils ont débauchés des policiers à l'APOL et à Police Riviera qui sont partis travailler à Nyon, car ils gagnaient CHF. 1'000.- de plus avec de meilleures conditions sociales et ainsi de suite. POL Ouest, une autre organisation policière a créé aussi des conditions sociales presque identiques ou meilleures que le canton. Et la semaine dernière, nous avons appris que la Police cantonale recrutait 25 postes, parmi les polices communales.

Ceci oblige, notamment, Morges à revoir son organisation et nous, si nous n'arrivons pas à leur offrir des conditions adéquates, il est évident que nos policiers vont partir. Or, si nous n'avons plus les effectifs suffisants pour les interventions, le canton va nous obliger à «mettre la clé sous la porte».

L'objectif du Commandant, dans cette intervention, était de faire une sensibilisation et une radiographie de la situation actuelle, ce qui peut se vérifier dans la presse avec toute une série d'articles. Les statuts sont visibles sur les sites des polices communales. Nous étions encore deux à n'avoir que 4 semaines de vacances avec le Nord vaudois qui, eux, connaissent d'énormes problèmes de recrutement et de stabilisation des effectifs. En réalité la Police de Lausanne est encore à 4 semaines de vacances, mais par leur dispositif de rendu de journées, ils sont en réalité à 5 semaines et 2 jours par des biais artificiels. Donc il est difficile de travailler et de faire de la gestion de personnel en ne sachant pas combien de policiers risquent de partir et, de surcroît, faire des démarches politiques pour mettre en œuvre cet article 22, afin d'avoir une stabilité sur l'ensemble du Canton et ne plus vivre aussi ces fluctuations permanentes au niveau du budget.

En ce qui concerne l'informatique et les fameux CHF. 100'000.-, cela fait 3 ans que l'on fait des reports réguliers. Si vous vous souvenez Polycom, qui coûte CHF. 120'000.-, doit être mis au budget, car si ce système devait passer, nous n'aurions pas de quoi à le payer. Le service d'aide à l'engagement, CHF. 150'000.- / CHF. 170'000.-, il faudra le faire mais on ne sait pas quand. Nous avons des réunions au niveau du Canton, mais la Police cantonale travaille avec la direction du Service informatique du canton. Donc, de fait, nous sommes tous tiers dépendant de ces situations et, à un moment donné, ce qui est commandé doit être payé. Nous pourrions acquérir ce dispositif d'aide à l'engagement cette année qui figurait déjà au budget 2017. Ce que nous avons mis au budget 2017 était le changement des Polycom (système radio), car nous avons usés ces appareils jusqu'au bout et il n'y a plus de pièces de rechange. Donc l'année prochaine, nous devons passer au Polycom, version européenne. Là aussi, c'est un investissement de plus de CHF. 100'000.- pour lequel nous n'avons pas le choix. Or, lorsque nous élaborons le budget, il nous manque une grande partie de ces informations.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, précise qu'effectivement on ne parle malheureusement pas ici d'une augmentation de la qualité des prestations. Le CODIR souhaite une augmentation de 2 ETP non pas pour fournir plus de prestations, mais pour permettre aux collaborateurs d'avoir 5 semaines de vacances. Donc pour les mêmes prestations, nous aurons 2 collaborateurs de plus et c'est pour cela que la COGEST avait de la peine à dire oui et à approuver le budget. En fait, c'est difficile à défendre au niveau de la population qui, par ses impôts, paie aussi les collaborateurs et de leur dire que pour les mêmes prestations, nous aurons 2 personnes de plus. D'où le compromis de la COGEST de dire non aux 2 ETP, mais oui pour 1 seul ETP. Donc ce n'est pas une suppression, c'est de demander moins que ce que veut le CODIR pour les mêmes prestations.

Madame Sandra Stocco, Membre de la Commission de gestion, appuie ce qui vient d'être dit par Madame Gross, à savoir que lors de la séance de la COGEST avec le CODIR, la question est venue de savoir quelles prestations supplémentaires nous aurions avec ces 2 ETP et l'augmentation du budget de 12%. En page 4 du budget, il est clairement mentionné que les 2 ETP demandés ne servent qu'à permettre l'octroi de 5 semaines de vacances aux collaborateurs.

Monsieur Thierry Buche a bien entendu ce qu'a dit le Commandant Chollet. Le Commandant fait une comparaison entre la Police de Genève, celle de Nyon, du Nord Vaudois, etc. Cependant, comparaison n'est pas raison. L'APOL a des conditions de travail qui sont celles qu'elles sont et ceux qui viennent travailler ici reconnaissent que les conditions sont agréables. Si d'autres corps de police offrent des prestations sociales différentes, certainement que les conditions de travail sont aussi différentes. Il y a peut-être plus de stress, plus de pression de la part de la population. Donc l'APOL doit être pris en tant que tel et nous pouvons voter ce budget amendé et l'année prochaine nous pourrions mettre 1 ETP de plus si nécessaire, mais sans accepter le fait que le budget augmente de quelques centaines de milliers de francs chaque année.

Madame Natacha Huser se dit surprise, pour ne pas dire choquée, que l'on entre en matière de cette manière-là sur un sujet humain. Si nous discutons de matériel, du prix de l'informatique et que nous arrivions à faire des économies, d'accord. Mais que, alors que 5 semaines de vacances semblent tout-à-fait normal, nous n'acceptons pas de remplacer correctement les jours y relatifs, donc le travail à faire, ne lui paraît pas du tout correct et elle souhaite que les 2 ETP soient acceptés.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, répond que c'est la raison pour laquelle la Commission de gestion a proposé 1 ETP à la place de 2 ETP pour montrer qu'elle fait un effort dans ce sens-là. Madame Gross précise que, lors d'une réunion tôt le matin avec le CODIR, ce dernier a garanti qu'avec 1 ETP seulement, ils arrivaient à s'arranger, certes pas dans des conditions idéales. Donc c'est un bon compromis «à la vaudoise» et elle précise que pour la COGEST aussi ces 5 semaines de vacances sont normales.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, précise que lors de la séance à 06h30 le matin, vu les délais serrés, le CODIR n'a rien garanti du tout. Il a dit : «on va essayer de se débrouiller si cet amendement passe». Depuis, d'autres solutions d'économies ont été trouvées et il tenait à apporter cette précision.

La parole n'est plus demandée.

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, passe au vote, tout d'abord en ce qui concerne l'amendement de la COGEST.

Le Conseil intercommunal APOL

DECIDE

à la majorité par 9 voix, 3 avis contraire et aucune abstention
d'accepter l'amendement de la COGEST

Il passe ensuite au vote du budget lui-même comprenant l'amendement de la COGEST.

Le Conseil intercommunal APOL

DECIDE

à la majorité par 10 voix, 2 abstentions et aucun avis contraire
d'approuver tel que présenté le Budget 2018 de l'Association Police Lavaux (APOL)
(avec l'amendement de la COGEST)

6. PREAVIS N° 07/2017 – REGLEMENT DE L'ASSOCIATION POLICE LAVAUX SUR LES TARIFS DES PRESTATIONS FOURNIES A DES TIERS (TAXES ET EMOLUMENTS)

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, passe la parole à Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, n'a pas de commentaires particuliers à apporter si ce n'est les questions dont les réponses ont été données dans le rapport. Etant donné que chacun a reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, demande si un membre de la Commission de gestion ou du CODIR souhaite ajouter quelque chose à ce qui vient d'être dit, ce qui n'est pas le cas.

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, propose de passer en revue le règlement «Taxes et Emoluments», page par page, de la page 1 à la page 7.

En page 7, Monsieur Thierry Buche mentionne l'Art. 10 : «La présente directive entrera en vigueur le premier jour suivant son adoption par le département compétent». Il demande quelle est la durée de validité de ce règlement ?

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, ne peut pas répondre précisément à cette question, mais il imagine que la durée doit être de 5 à 10 ans jusqu'au renouvellement des tarifs.

Monsieur le Commandant Eugène Chollet, secrétaire du CODIR, donne l'information que ce document «Taxes et Emoluments» fait également partie de la «Police coordonnée vaudoise». Sa durée sera, de fait, jusqu'au moment où il faudra réadapter les tarifs. Avant nous avons travaillé sur un document de la Police intercommunale où figurait un certain nombre de ces montants. Ce règlement permet une uniformité entre les corps de police du canton de Vaud. Lorsque la loi changera ou que l'Etat décidera de revoir ces tarifs, un nouveau règlement sera établi.

Le Président ouvre la discussion générale sur le règlement «Taxes et Emoluments».

La parole n'est pas demandée.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport relatif au Préavis N° 01/2017 et il est procédé au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu préavis No 07/2017 du Comité de direction du 27 juillet 2017,
- vu le rapport de la Commission de gestion, chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 12 voix à l'unanimité, aucune abstention et aucune voix contraire,

d'approuver tel que présenté le règlement «Taxes et Emoluments» de l'Association Police Lavaux (APOL)

7. COMMUNICATION DU COMITE DE DIRECTION RELATIVE A DES MODIFICATIONS DE L'ANNEXE 2 DU STATUT DU PERSONNEL ET DES DISPOSITIONS SPECIALES (DIRECTIVES D'APPLICATION)

Cette communication ayant été distribuée à chaque membre, avec la convocation, le Président du Conseil intercommunal s'il y a des questions concernant ce document.

Monsieur Thierry Buche demande s'il existe déjà un document en vigueur aujourd'hui et ce qu'il y a de nouveau par rapport à ce qui a été fait concernant cette directive d'application ?

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, répond que les nouveautés sont les 5 semaines de vacances et la semaine de 40 heures.

8. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, indique que le travail se fait pour que la reconduction du contrat entre l'Association Police Lavaux (APOL) et les communes partenaires se passe sous les meilleurs auspices. Pour mémoire, les communes doivent le renouveler en 2021 avec un préavis de deux ans. Dans ce sens, un sondage de satisfaction sera fait en 2018.

Le CODIR travaille aussi sur le Règlement de police unifié, entre toutes les communes, qui sera fait courant 2018.

Une grande échéance sera également le remplacement du Commandant Chollet en 2019 et il sera nécessaire d'anticiper ce remplacement.

Monsieur Demierre signale qu'il est membre du CDPMV (Comité des Directeurs de Police Municipales de Vaud, dont font partie 9 corps de police) et, cette année, Monsieur Wehrli (Syndic de Montreux et Conseiller national) sera notre correspondant vis-à-vis de l'UCV pour faire bouger un peu les choses au niveau des 2 points d'impôt et au niveau du statut unique.

Notre députée, Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, va certainement nous défendre au niveau du Grand Conseil.

Donc, avec tous ces éléments, nous allons pouvoir œuvrer pour que l'APOL soit efficace.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Madame Claudia Ricci Bovier, sur le conseil du Syndic de Lutry, Monsieur Jacques-André Conne, de soulever que, certainement suite aux travaux et depuis plusieurs semaines, les gens ne restent pas sur la Route de Lavaux, mais traversent tout Lutry, se retrouvant sur les quais et mettant des bouchons dans tous les sens, sans compter les problèmes de pollution et les plaintes des habitants. Or Madame Ricci Bovier constate que ce n'est pas seulement en raison des travaux actuels, mais que fréquemment les gens empruntent ce «pseudo» raccourci, qui n'en est, en fait, pas un, surtout entre 18h00 et 19h30. Elle demande donc si, au niveau de l'APOL, on pourrait faire quelque chose, par exemple prolonger le feu d'un côté ou interdire aux gens de rentrer. Que peut-on faire dans ce cas ?

Monsieur le Commandant Eugène Chollet, secrétaire du CODIR, indique que le Syndic de Lutry pourrait adresser cette question à son Municipal, Monsieur Kilian Duggan, membre du CODIR, malheureusement absent ce soir. En revanche, il propose d'amener ce qu'il appelle un «éclairage technique» à cette situation. Effectivement, depuis quelques temps, nous vivons une sorte de chaos. Au niveau routier, la Commune de Paudex fait des travaux en bas la Route de la Bernadaz jusqu'à la fin du mois d'octobre. Etant donné que nous avons des partenariats avec eux, nous savons que c'est 4'000 véhicules par jour qui transitent, donc 4'000 reports sur la route de La Conversion. La Commune de Lutry doit refaire un ouvrage sur la voie CFF, donc plus de circulation possible sur l'axe Nord-Sud depuis le poste de Police jusqu'à La Croix-sur-Lutry, soit environ 1'800 à 1'900 véhicules par jour. La Commune de Belmont a décidé également de faire des travaux aux Monts-de-Lavaux, en direction de Chailly, donc environ 2'000 véhicules par jour. Nous sommes donc à un total d'environ 8'000 véhicules par jour, qui doit transiter par d'autres itinéraires. Or, c'est la situation quand tout va presque bien.

En effet, de nombreuses personnes sont des pendulaires et sur l'autoroute il y a régulièrement des travaux, ce qui rend les gens nerveux et quand ces derniers n'en peuvent plus, ils sortent à Lutry (ou à Chexbres aussi). «La circulation, c'est comme l'eau ... vous fermez à quelque part, ça fuit !».

Il faut signaler aussi un développement prévu très important sur la Commune de Lutry, en direction de la bretelle d'autoroute, ce sont 400 appartements qui vont se construire, donc environ 800 personnes qui vont venir y habiter. Or, si l'Etat autorise une place de parc par appartement, nous savons que, dans ce cas, cela risque d'être un véhicule par habitant étant donné que la zone est assez mal desservie par les transports publics.

Notre rôle est de réguler la circulation depuis la sortie de l'autoroute. Ceux qui habitent dans le secteur des Marionnettes, la Route de la Bernadaz, etc. c'est impossible pour eux de s'engager sur les latérales, car les gens sont en bouchon depuis La Veyre à Vevey ou en bouchon depuis Morges et ces derniers veulent aussi rentrer chez eux. Donc il a fallu placer des dispositifs de feux.

Pour répondre spécifiquement à la question de Madame Ricci Bovier, il est vrai que le Bourg appartient au domaine public et pas qu'à ses habitants. Nous avons mis, cependant, un panneau à l'entrée du Bourg «Transit interdit», ce qui est incontrôlable, car les automobilistes prétendent rendre visite à un habitant qu'ils connaissent et ne sont, de ce fait, pas amendable. Le Commandant Chollet a proposé à la Municipalité de fermer l'entrée au Bourg, seulement c'est une décision politique. La Municipalité a décidé qu'il fallait faire preuve d'un peu de tolérance pour le mois et demi qui vient. La réponse politique a donc été : on ne ferme pas le Bourg et on tente de tolérer cette situation. Il faut savoir, pour terminer cet éclairage technique, que les automobilistes essaient toujours plusieurs itinéraires de délestage et, sur la quantité de véhicules, cela représentent un certain nombre d'essais.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, demande si, pour 2018, nous pourrions avoir les dates des séances du Conseil intercommunal au moins des 2 séances pour les comptes et le budget, si possible d'ici la fin de cette année, de manière à ce que les différentes commissions puissent travailler un peu moins dans l'urgence.

Monsieur Thierry Buche revient sur la question de Madame Ricci Bovier et la réponse du Commandant Chollet. C'est donc une décision politique et la solution de fermer le Bourg n'a pas été retenue par la Municipalité. En connaît-on les raisons et est-ce que de mettre «Bordiers autorisés» pourrait améliorer la situation ?

Monsieur le Commandant Eugène Chollet, secrétaire du CODIR, répond qu'il ne connaît pas les raisons de cette décision, suite à la proposition qu'il a faite.

Un panneau «Bordiers autorisés» tombe dans le même cas de figure que le panneau «Transit interdit» où il suffit que l'automobiliste connaisse un habitant ou une entreprise du quartier et prétendre se rendre à cet endroit et on va le laisser passer. Il précise, d'autre part, que fermer une route signifie mettre physiquement quelqu'un sur place, sans compter que cela ne résoudra pas le problème des bouchons car il y aura toujours autant de trafic.

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, prévient qu'une séance du Conseil intercommunal APOL sera encore nécessaire et fixée au mois de décembre.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président remercie l'audience et clôt la séance. Le secrétaire passe ensuite au contre-appel.

La séance est levée à 21h25.

Au nom du Conseil intercommunal :

Le Président

Le Secrétaire



Olivier Paschoud

Michel Guex

